

LE GAL Christel  
Educatrice  
Spécialisée  
Projet 2001/2002

# PROJET JUDO AU MALI Saison 2001 - 2002



## PROJET relatif à la mise en place d'une SECTION JUDO au sein de l'école pour enfants sourds à Bamako ( au MALI )



# Sommaire

<u>Introduction</u> .....	3
<u>I La surdit�</u> .....	3
<u>II Qu'est ce que le Judo ?</u> .....	4
<u>Le Judo</u> : "moyen d'�ducation physique et sportive" .....	5
<u>Le Judo</u> : "moyen de socialisation ».....	6
<u>III Les constats</u> .....	7
<u>IV Objectifs et moyens</u> .....	8

# Introduction

Je travaille au Centre Médical de Phoniatrie et de Surdit  Infantile, au ch teau de La Norville, depuis septembre 1998, en tant qu' ducatrice sp cialis e. Cet  tablissement accueille des enfants sourds,  g s de 0   14ans.

Depuis 1995, un actif partenariat est men  entre le C.M.P.S.I (et/ou l'association ANGATA) et l'Ecole pour enfants D ficients Auditifs (l'E.D.A.) de Bamako. C'est dans le cadre d'un s jour organis  par le C.M.P.S.I, en juin 1999, que j'ai pu d couvrir le Mali, rencontrer les enfants et le personnel de l'E.D.A   travers diff rents  changes culturels, sportifs et divers moments de vie partag s. C'est avec six adolescents, et une  quipe pluridisciplinaire, que j'ai pu  tre immerg e dans une autre culture et proposer, durant quinze jours, des activit s sportives, en collaboration avec le professeur de sport Maliens de l' cole.

Je pratique le Judo de mani re r guli re, deux fois par semaine, depuis 15 ans, et en mai 2000 j'ai obtenu le grade de ceinture noire 2 me dan. Le Directeur de l'E.D.A, Monsieur KEITA Balla ainsi que le Directeur Adjoint, Monsieur DOUMBIA Yaya, m'avaient sollicit , en 1999, pour permettre de cr er une section Judo au sein de leur  cole. Ce dipl me me permet aujourd'hui de pouvoir proposer b n volement des s ances de Judo aux enfants   Bamako. Ma motivation et mon exp rience (activit  Judo au C.M.P.S.I, depuis 4 ans, avec 14 enfants sourds) me permet de constater que cette discipline est un r el support de travail  ducatif o  l'enfant trouve   la fois du plaisir, des rep res et un cadre rassurant tout en entrainant son esprit vers la tol rance et le savoir- tre en soci t .

Dans un premier temps, j'aborderai la surdit  sur le plan th orique afin de saisir les causes et les r percussions de cette d ficiance. Dans un deuxi me temps, je pr senterai le judo comme "moyen d' ducation physique et sportive" pour l' ducateur sportif, mais  galement "moyen de socialisation". Dans une troisi me partie, je pr senterai les constats  tablis en 1999 lors de ce s jour au Mali. Puis dans une quatri me partie, j' num rerai mes objectifs et les moyens n cessaires   mettre en oeuvre pour les atteindre. Dans la derni re partie, je pr senterai l'organisation et le fonctionnement de l'activit  qui sera un moyen et un support  ducatif dans la prise en charge de ces jeunes, dans le cadre de l' ducation sp cialis .

## I. La surdit 

L'alt ration de l'appareil auditif se manifeste par des difficult s ou des incapacit s   percevoir ou diff rencier des stimulations sonores. Ils existent plusieurs formes et causes de surdit  :

La premi re, la surdit  de transmission, est la s quelle d'une maladie ou le r sultat de l'obstruction de l'oreille. Cette forme n'est pas grave, elle peut  tre trait e par une proth se auditive ou corrig e part un traitement m dical ou chirurgical. La deuxi me, la surdit  de perception, provient des l sions des cellules sensorielles de l'oreille interne et sa gravit  peut  tre faible ou profonde. La troisi me, la surdit  mixte, est due   des probl mes provenant   la

fois de l'oreille externe et de l'oreille interne. La quatrième est la surdité centrale, elle résulte des lésions ou du mauvais fonctionnement des nerfs du système nerveux central.

Les causes de la surdité sont les suivantes : maladie, accident, hérédité ; l'exposition continue ou fréquente à des sons supérieurs à 85 décibels peut provoquer une surdité de perception progressive pouvant devenir grave.

La surdité n'affecte pas les facultés intellectuelles ni la capacité d'apprentissage. Cependant, un enfant qui est malentendant dès son plus jeune âge est privé des stimulations linguistiques qui soutiennent le développement intellectuel d'un enfant bien entendant. Un retard dans l'apprentissage du langage peut provoquer chez un enfant sourd un retard dans la poursuite de ses études. Les enfants sourds, qui reçoivent une stimulation linguistique précoce par l'intermédiaire des signes, réussissent cependant mieux sur le plan scolaire. Actuellement, on assiste de plus en plus au développement d'un mode de communication qui est une combinaison de plusieurs méthodes : apprentissage de la parole, lecture labiale, langage des signes, mimes, gestes de même que la communication écrite.

## **II. Qu'est ce que le Judo ?**

Le Judo est une forme populaire de lutte développée à partir du Jiu-jitsu (techniques destinées à dévier ou à maîtriser une attaque). Le Docteur Jigoro Kano, éducateur Japonais, combina le style et les techniques de Jiu-Jitsu pour créer une nouvelle discipline. Il y parvint à l'âge de 20 ans et fonda le premier Kodokan (salle de Judo) en 1882, à Shitaya. Il adopta une approche philosophique du Judo selon laquelle l'entraînement devait être à la fois mental et physique dans le but d'équilibrer et d'harmoniser l'esprit, le cerveau et le corps. Vers la fin des années 1880, le Judo était devenu très populaire au Japon et le Ministre de l'éducation l'adopta comme sport scolaire. Il fut ajouté aux programme d'entraînement des forces de police. La Police de Paris commença à pratiquer le Judo en 1905.

L'intérêt contemporain du Judo, qui est un Art Martial, se concentre sur son aspect spirituel. Il est vu comme un moyen d'accroître la confiance en soi, l'assurance et la concentration. Son but consiste à exploiter la force de son "agresseur" à son propre avantage, "la bousculade" et le "corps à corps" faisant partie de ses techniques.

La Fédération Française de Judo, créée en 1947, regroupe aujourd'hui environ 530 000 licenciés. La France est après le Japon, l'un des pays du monde où le Judo s'est le plus développé et les Français obtiennent de bons résultats dans les compétitions internationales. C'est en 1964 que le Judo apparaît pour la première fois aux jeux Olympiques.

Les Judokas portent un Judogi (Kimono de Judo), une veste est maintenue par une ceinture dont la couleur indique le grade du pratiquant. Les combats se déroulent sur un Tatami (tapis) qui se compose de paille comprimée recouverte de toile. Les combattants sont face à face et se saluent, le Randori (combat) commence lorsque l'arbitre dit "Hadjimé" (commencez) et prend fin soit lorsque l'arbitre dit "Maté" (arrêtez), ou lorsque l'adversaire marque Ippon (projection très puissante). Lors du Randori les Judokas luttent corps à corps et se saisissent les manches et le revers du Judogi.

# Le Judo : "moyen d'éducation physique et sportive" :

Depuis 1975, l'éducation physique et sportive constitue une partie intégrante du programme scolaire. L'intérêt de proposer à l'enfant ou l'adolescent, la pratique d'un sport, est de lui permettre de développer ses aptitudes naturelles tout en favorisant son éducation morale et sociale.

Les activités sportives dont bénéficieront les enfants, devront être articulées et préparées en fonction de leurs besoins et de leur âge. Ainsi, l'éducateur devra permettre à l'enfant d'associer le sport à des notions telles que le plaisir ou le divertissement, afin d'entretenir chez ces derniers le goût et la joie d'apprendre. Pour cela, il sera important que l'éducateur puisse repérer les besoins généraux et particuliers des jeunes, afin d'y répondre en priorité et de leur permettre d'imposer leur talent et leur personnalité à partir de situations adaptées.

Des besoins généraux, déterminés par tranche d'âge, ont été défini à partir de diverses études sociologiques, physiologiques et psychologiques concernant le développement de l'enfant. Ainsi, les besoins des enfants de 7 à 12 ans se caractérisent par :

- **Le besoin de mouvement** : A cet âge, les enfants manifestent une véritable "envie de gigoter". La séance doit donc leur offrir des possibilités d'agir. Cependant, l'organisme demeure fragile, les efforts ne doivent donc être ni trop intenses, ni trop longtemps soutenus ; c'est pourquoi, il est important de ménager, en cours de séance, des temps de récupération actifs.
- **Les besoins psychologiques** : L'instabilité relative à cet âge, commande de ne pas solliciter longtemps l'attention. Il est préférable de faire appel à la curiosité, d'éveiller "l'intérêt pour la chose nouvelle" en variant les exercices. A cette période de la vie, le jeu est un besoin qu'il importe de satisfaire. Les formes jouées sont un moyen privilégié d'approcher l'étude des techniques. Le choix des jeux permet de parfaire l'éducation sensori-motrice en mettant l'accent sur l'équilibre, l'adresse et la coordination. Les jeux collectifs faciliteront l'intégration de l'enfant au groupe.
- **Les besoins physiologiques** : L'enfant a besoin de développer ses capacités cardio-pulmonaire, afin de préparer son organisme à l'effort; cette fonction sera développer au moyen d'exercices essoufflants qui seront suivis de temps de récupérations. Il conviendra également de permettre à l'enfant d'acquérir une certaine souplesse articulaire, en se gardant de tous les excès, et en veillant à l'étude symétrique des mouvements. Une initiation à la musculation des régions abdominale et dorsale sera réalisée afin de préparer physiologiquement l'enfant à l'effort.

En ce qui concerne les besoins des adolescents de 13 à 17 ans, sur le plan physiologique, il ne diffèrent guère de ceux des enfants de 7 à 12 ans. Nous pouvons déterminer les besoins suivants :

- **Le besoin de mouvement** : Il se manifeste par des bouffées d'exubérance où l'adolescent exprimera, à travers son comportement, ses sentiments par des démonstrations excessives ; alternant, parfois, avec des périodes d'apathie. Cette instabilité motrice est aggravée par le fait que le jeune se sent "gauche" dans ce corps nouveau qui a grandi trop vite.

- **Les besoins psychologiques** : Ils sont sûrement les plus importants et les plus caractéristiques de cet âge. Un manque de confiance en lui résulte de sa maladresse physique, l'adolescent ne parvient plus à réaliser ce qu'il réussissait auparavant, d'où des inquiétudes qui transparaissent dans sa "crise de personnalité". L'éducateur doit, avant tout, lui redonner confiance en lui faisant refaire connaissance avec son "nouveau corps" par l'utilisation d'exercices que l'adolescent devra toujours pouvoir réaliser. Ce qui va exiger, de la part de l'éducateur : de la diplomatie, de la sagesse, de la prudence ; pour essayer de toujours comprendre l'adolescent qu'il a en face de lui et pour pouvoir l'aider, sans le heurter, à traverser cette étape décisive de sa vie.
- **Les besoins physiologiques** : L'appareil cardio-pulmonaire s'adapte progressivement à l'effort à partir d'exercices essouffants. Cette accoutumance, qui devra être progressive, sera suivie de temps de récupération. La rapide poussée de la croissance entraîne une dysharmonie au niveau des membres chez l'adolescent; la notion même de la maîtrise de son corps est alors remise en question.

L'activité physique devra donc permettre à l'adolescent de maîtriser son corps, cette maîtrise se fera dans un premier temps à partir d'exercices statiques permettant d'accéder au maintien des bonnes attitudes corporelles, à la maîtrise des gestes qui sont ceux des techniques sportives. Un travail de musculation sera effectué sans être localisé à un muscle isolé, ainsi les exercices devront nombreux et variés.

La séance sportive permettra à l'éducateur, notamment, d'analyser les difficultés et les potentialités de chacun des jeunes afin de déterminer leurs besoins et d'y répondre en favorisant telles ou telles mise en situations. De plus, la pratique collective du sport est éminemment sociale, elle permet en effet de renforcer le lien social en prônant certaines règles telles que : le respect de soi et des autres, l'acceptation de l'autre dans ses richesses et ses difficultés. Ainsi, il est très important que l'activité sportive se déroule dans un cadre à la fois rassurant et sécurisant pour le jeune, qui y trouvera des repères divers, des règles de fonctionnement rappelant la loi auxquelles il devra se soumettre.

L'intervention éducative du professionnel permettra alors aux jeunes de s'épanouir de manière individuelle et collective, à travers "la réalisation de soi" qui se compose de moments difficiles que le jeune devra réussir à surmonter en maîtrisant peu à peu ses émotions, ses sentiments. C'est à partir de ce travail sur lui-même, accompagné de l'éducateur, que le jeune prendra peu à peu confiance en lui, en l'autre et pourra affronter les différentes étapes de sa vie de manière plus ou moins autonome.

## Le Judo : "moyen de socialisation" :

Les besoins et les intérêts de l'enfant sourd sont identiques à ceux de l'enfant entendant : attention, écoute et respect de son individualité. L'accompagnement de l'enfant dans la prise de conscience de sa différence est essentiel pour l'aider à assumer sa surdité et favoriser le développement de sa personnalité. C'est pourquoi, sa déficience nécessite, contrairement à l'enfant entendant, une réflexion et des aménagements spécifiques.

La surdité isole l'enfant de son environnement, et notamment du "monde des entendants". Ses difficultés de communication le privent de toutes les informations passant par le langage oral : ce qui freine son développement d'abstraction et de logique, ainsi que sa relation à l'autre de

manière générale. De plus, certains jeunes rencontrent aussi des difficultés sociales, familiales, des carences éducatives.

L'éducateur spécialisé peut concevoir le Judo comme un moyen d'éducation pour les jeunes, à travers la pratique de cette activité qui éveille en permanence les ressources intellectuelles, affectives et physiques des pratiquants. La pratique d'une activité sportive, si possible à l'extérieur de l'établissement, me semble être un moyen pour atteindre des objectifs tels que la socialisation, l'intégration mais aussi pour favoriser l'autonomie du jeune.

L'éducateur adaptera, lorsque cela paraîtra nécessaire, son "mode de communication explicatif" à celui des enfants sourds. Son rôle consistera également à promouvoir les valeurs éducatives de la discipline, fondée sur une éthique particulière ; ayant pour but d'adapter les comportements individuels à une intégration harmonieuse dans la société ; et qui est appelée : "le Code Moral du Judo". Ce Code est le suivant :

- LA POLITESSE, C'est le respect d'autrui
- LE COURAGE, C'est faire ce qui est juste
- LA SINCERITE, C'est s'exprimer sans déguiser sa pensée
- L'HONNEUR, C'est être fidèle à la parole donnée
- LA MODESTIE, C'est parler de soi-même sans orgueil
- LE RESPECT, Sans respect aucune confiance ne peut naître
- LE CONTROLE DE SOI, C'est savoir se taire lorsque monte la colère
- L'AMITIE, C'est le plus pur des sentiments humains."

Le Judo me semble donc être un support intéressant pour aider l'enfant et l'adolescent à se structurer. C'est une activité variée sur le plan moteur, qui développe à la fois les facultés cognitives, la prise de conscience de son corps, le contrôle de celui-ci qui passe notamment par le contrôle de ses émotions, ses sentiments ; ce qui nécessite une part de volonté, de courage et de confiance en soi.

### III. Les constats :

- les enfants montrent un intérêt certain et une grande motivation face aux pratiques sportives.
- Les professionnels de l'école ressentent ce besoin et souhaitent développer le domaine sportif.
- Les " plus grands " élèves s'investissent envers les plus jeunes et jouent un rôle important au sein de l'école qui manque de personnel.
- Pas d'équipement permettant la pratique de sport de combat.



## IV. Objectifs et moyens :

### Les objectifs :

- Permettre aux enfants sourds de Bamako de pratiquer des activités sportives (gymnastiques, arts martiaux...) dans un lieu adapté et équipé.
- Favoriser l'intégration, les échanges entre les enfants sourds et entendants de Bamako par le biais de rencontres sportives.
- Permettre à un professeur de sport Malien d'enseigner le Judo en septembre 2005.

### Les moyens :

- Apporter le matériel nécessaire (Tatamis - kimonos - ceintures - sacs à dos - chronomètre...).
- Aménagement d'une salle de sport au sein de l'école.
- Trouver les moyens financiers (aides, sponsors...) pour financer l'achat de matériels sur place.
- Inviter les enfants entendants des écoles du quartier à participer aux séances de judo.
- Mise à disposition d'une éducatrice spécialisée (ceinture noire 2ème Dan ayant une expérience concernant l'enseignement de cette discipline auprès d'enfants sourds)
- Animer des séances d'initiation au judo en collaboration avec un professeur de sport Malien, durant un mois, à raison de 3-4 séances de 1h30 par jour, pour des groupes d'enfants d'âges respectifs et homogènes.
- Favoriser la formation d'un professeur Malien à l'obtention de la ceinture noire 2ème DAN.
- Partenaires :
  - Le C.M.P.S.I
  - L'école pour enfants déficients auditifs de Bamako.
  - P.T.M à Etampes : transports du matériels à Bamako.
  - Le Républicain.
  - La Ligue de Judo de l'Essonne ( Michèle LIONNET Conseillère Technique)
  - Le Judo Club de Marolles en Hurepoix (91).
  - La C.A.M.I.F.
- Financiers : achats de matériels : Kimonos, Ceintures, Tatamis, Diplômes,  
Transport : Billets d'avions, Divers.



Melle LE GAL Christel

Educatrice spécialisée au C.M.P.S.I

Membres de la commission " Judo sport adapté " pour enfants sourds de l'Essonne.

Ceinture noire 2ème Dan de judo.

[http://artsmartiaux.ifrance.com/Projet\\_Mali.htm?0&weborama=-1#retourpageretourpage](http://artsmartiaux.ifrance.com/Projet_Mali.htm?0&weborama=-1#retourpageretourpage)